



Paraissant
Le Lundi et le Jeudi

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE D'HAÏTI

Directeur
Henry Robert MARC CHARLES
Major Forces Armées d'Haïti

141 ème Année No. 73

PORT-AU-PRINCE

Lundi 8 septembre 1986

SOMMAIRE

- * Décret reconduisant la Commission d'Enquête administrative pour une période de cinq mois à partir de la date de l'expiration de son mandat.
- * Décret créant à Mirebalais, un Tribunal civil avec juridiction sur les communes de Mirebalais, Lascahobas, Belladère, Savannette, Baptiste, Saut d'Eau et Boucan Carré.
- * Décret plaçant l'Office National du Cadastre sous la tutelle du Ministre des Travaux Publics, Transports et Communications.
- * Avis autorisant le fonctionnement de la Société Anonyme dénommée: CHELSEA MANUFACTURING S.A. Acte constitutif et statuts annexés.
- * Société Générale Haïtienne de Banque S.A. Bilan d'ouverture au 26 avril 1986.

LIBERTE EGALITE FRATERNITE
REPUBLIQUE D'HAÏTI

DECRET

CONSEIL NATIONAL DE GOUVERNEMENT

LE CONSEIL NATIONAL
DE GOUVERNEMENT

Henri Namphy,
Lieutenant-Général FAD'H.,

Président

Williams Regala

Colonel FAD'H.

Jacques A. François

Membres

Vu la Proclamation du Conseil National de Gouvernement en date du 7 février 1986;

Vu le Décret du 7 février 1986 portant dissolution de la Chambre Législative;

Vu le Message en date du 21 mars 1986 annonçant la nouvelle composition du Conseil National de Gouvernement;

Vu le Décret du 30 octobre 1978 créant la Secrétairerie d'Etat du Plan;

Vu la Loi du 6 septembre 1982 sur l'uniformisation des structures, normes, procédures et principes généraux de l'Administration Publique;

Vu le Décret du 23 novembre 1984 créant l'Organisme autonome dénommé «Office National du Cadastre»;

Vu le Décret du 15 novembre 1985 transférant le contrôle de tutelle de l'Office National du Cadastre (ONACA) au Ministère du Plan;

Vu le Décret du 31 juillet 1986 qui rapporte le Décret du 30 octobre 1978 créant la Secrétairerie d'Etat du Plan, et institue en son lieu et place le Commissariat à la Promotion Nationale et à l'Administration Publique;

Considérant qu'il est nécessaire de transférer le contrôle de tutelle de l'Office National du Cadastre et qu'il sied de placer cet Office sous la tutelle du Ministre des Travaux Publics, Transports et Communications;

Sur le rapport des Ministres des Travaux Publics, Transports et Communications, de l'Intérieur et de la Défense nationale, de l'Economie et des Finances, de l'Agriculture et de la Justice;

Et après délibération en Conseil des Ministres;

DECRET

Article 1.- A partir de la publication du présent Décret, le contrôle de tutelle de l'Office National du Cadastre est exercé par le Ministre des Travaux Publics, Transports et Communications;

Article 2.- La présidence du Conseil d'Administration de l'Office National du Cadastre est désormais assurée par le Ministre des Travaux Publics, Transports et Communications.

Le Ministre de l'Intérieur et de la Défense Nationale en devient Membre.

Article 3.- Les dispositions du Décret du 23 novembre 1984 susvisé sont maintenues en tout ce qui n'est pas contraire au présent Décret.

Article 4.- Le présent Décret sera publié et exécuté à la diligence des Ministres des Travaux Publics, Transports et Communications, de l'Intérieur et de la Défense nationale, de l'Economie et des Finances, de l'Agriculture et de la Justice, chacun en ce qui le concerne.

Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 28 août 1986, An 183ème de l'Indépendance.

Henri NAMPHY
Lieutenant Général FAD'H.,
Président,
Williams REGALA
Colonel FAD'H.,
Membre
Jacques A. FRANÇOIS
Membre

Par le Conseil National de Gouvernement

Le Ministre des Travaux publics,
Transports et Communications,
Ing. Pierre PETIT

Le Ministre de l'Intérieur
et de la Défense nationale:
Williams REGALA
Colonel FAD'H.

Le Ministre de l'Economie
et des Finances
Leslie DELATOUR

Le Ministre de l'Agriculture,
des Ressources naturelles
et du Développement rural:
Agr. Gustave MENAGER

Le Ministre de la Justice:
Me. François LATORTUE

Le Ministre des Affaires étrangères
et des Cultes:

Jean-Baptiste HILAIRE
Lieutenant général retraité FAD'H.,

Le Ministre de l'Information
et de la Coordination:
Hérard Abraham
Colonel FAD'H.,

Le Ministre de l'Education Nationale,
de la Jeunesse et des Sports:
Prof. Rosny DESROCHES

Le Ministre des Affaires sociales:
Me. Gérard C. NOEL

Le Ministre du Commerce
et de l'Industrie:
Mario CELESTIN

Le Ministre de la Santé Publique
et de la Population:
Dr. Michel LOMINY

Le Ministre sans Portefeuille:
Ing. Jacques VILGRAIN